

Image not found or type unknown



Certificat de non opposition de la mairie de naissance tunisienne

Par **Ieroy manel**, le **26/12/2008** à **18:45**

bonjourr
mes parent a demander un visa touristique pour assisté a mon mariage en France
"en vue de se marier en France avec un ressortissant français" aujourd'hui hui j'ai eu la
réponse de compléter 2 papier alors le problème c'est que ils ont demander un certificat de
non opposition de la mairie de naissance tunisienne par contre j'ai mis mon certificat de
publication des bans et de non opposition de la mairie française.
je veut savoir c'est quoi ce
type de papier? je peut l'obtenir dans combien de temps? et sa sert a quoi de demander un
certificat de non opposition de la mairie de naissance tunisienne le faite que je vais me marier
en France?